

Image not found or type unknown



Protection enfant contre grands-parents

Par **sevy**, le **05/01/2008** à **11:21**

Nous sommes fâchés avec mes beaux-parents depuis plusieurs années. Nous aimerions protéger notre enfant de ce climat violent. Nous ne souhaitons pas aller au jaf mais nous avons entendu dire qu'il était possible de se rendre chez un notaire pour un acte qui mentionnerait qu'en cas de décès des deux parents, la garde serait refusée aux grands-parents. Qu'en est-il réellement? Merci. Cordialement.